

RTE Centre D&I Lyon

Pièce n° 1 Contrat n°XXXXXXX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES **PARTICULIERES**

Projet LIFE Biodiversité ELIA - LIFE10NAT/BE/709 **Opération Drôme (26)**

> Travaux d'aménagement relatifs à la création de mares et pose de clôture

Objet de la Mise à Jour	Rédacteur	Visa	Vérificateur	Visa	Date	Indice
	M AUJOULAT	23/07/2015			11/08/2015	
commande		M Au			C Chaize	1.0





SOMMAIRE:

1.		OBJET DU CCTP	3
2		LES CORRESPONDANTS	3
3.		LE PROJET LIFE BIODIVERSITE ET L'OPERATION EN DROME	4
4.		PRESTATIONS A REALISER	6
	4.1	1 DESCRIPTION	6
	4.2	2 LOCALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT	7
	4.3	3 SECURITE	8
	4.4	4 CONDITIONS D'EXECUTION	9
	4.5	5 GESTION DES DECHETS	9
	4.6	Intervention en zone protegee (Natura 2000, Arretes Biotopes, Reserves Naturelles, ZNIEFF)	
	4.7	7 RISQUE INCENDIE – SITUATION D'URGENCE INCENDIE	9
5.		DELAI	.10
6		RECEPTION DES TRAVAUX	.10
7.		TERMES DE PAIEMENT	10

ANNEXES

ANNEXE 1 : Caractéristiques des mares à créer

ANNEXE 2 : Sous les lignes prudence restons à distance



1. OBJET du CCTP

Le présent CCTP a pour objet de décrire les travaux d'aménagement relatifs à la création de mares et la pose d'une clôture pour mise en pâture d'une prairie humide dans le cadre du **Projet LIFE Biodiversité Elia-Rte** (LIFE10 NAT/BE/709).

2. LES CORRESPONDANTS

Les interlocuteurs RTE du Titulaire pour cette affaire sont :

Fonction	Nom	Adresse e-mail / téléphone
Correspondant	Michel AUJOULAT	michel.aujoulat@rte-France.com
		ligne directe : 04 27 86 27 07

Pour le suivi des travaux et reception des aménagements, l'interlocuteur in-situ du Titulaire est le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale des Ramières:

Fonction		Nom	Adresse e-mail / téléphone	
Conservateur de la réserve	de			
la reserve			Ligne directe : 04 75 41 01 51	
			Portable: 06 07 32 54 82	
			<u>jean-michel.faton@espaces-naturels.fr</u>	

Pour le Titulaire

Fonction	Nom	Adresse e-mail / téléphone
Directeur	Maxime CORBIN	tél.: 04 75 07 04 13 tél.: 06 08 78 23 08 m.corbin@groupe-tremplin.org



3. Le projet LIFE Biodiversité et l'opération en Drôme

Rte et Elia sont responsables, respectivement en France et en Belgique, de l'entretien des emprises sous les lignes à haute et à très haute tension. Pour assurer l'approvisionnement de tous en électricité, tout l'enjeu de sécurité en zone boisée est d'éviter que la végétation ne s'approche trop des câbles.

Le Projet Life* ELIA-RTE

RTE s'est engagé dans un projet européen « LIFE Biodiversité » qui a pour objectif de la « Valorisation des emprises des réseaux de transport d'électricité français (Rte) et belge (Elia) comme vecteurs actifs favorables à la biodiversité » vise à dynamiser les corridors biologiques où passent les lignes électriques afin d'en faire une réelle opportunité pour la nature et les acteurs de la ruralité.

RTE met en place des modes de gestion de la végétation novateurs en partenariat avec des gestionnaires des milieux naturels. Ce projet LIFE Biodiversité se décline sur les emprises de 130 km de lignes électriques en Belgique et sur 8 sites d'expérimentation en France.

Ce programme de valorisation de la biodiversité s'appuie sur plusieurs actions :

- installation et restauration de lisières forestières,
- création de vergers conservatoires,
- création de mares,
- · gestion des espèces invasives,
- etc..

L'opération dans la Drôme (26)

Une des opérations inscrites dans ce programme sera réalisée en Drôme. Elle consiste à créer un réseau de mares sous l'emprise des lignes électrique sur certains secteurs à enjeux écologiques pré-identifiés.

Les communes de Grâne et d'Allex sont surplombées par plusieurs lignes à haute tension. Ce territoire abrite une espèce protégée: le triton crêté (Triturus cristatus). Ce dernier est inscrit en annexes II et IV de la directive européenne « Habitats » Natura 2000. De plus, l'espèce est classée parmi les espèces « en danger » au sein de la liste rouge régionale.

Plusieurs mares isolées existent déjà sur le territoire des communes de Grâne et Allex.

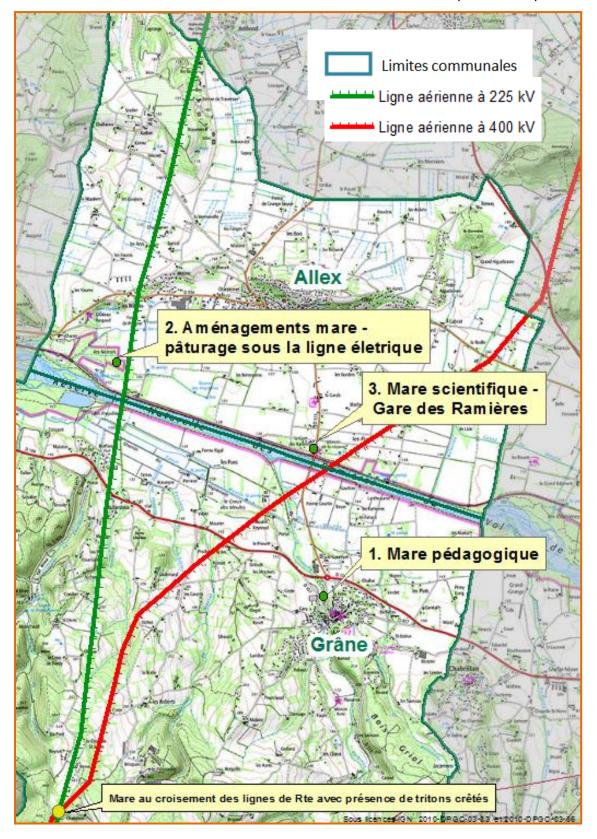
Dans le cadre du projet LIFE Elia-Rte, une mare pédagogique a été restaurée (cf carte jointe ci-après site n°1). Les tritons y trouvent un milieu propice à leur survie et à leur reproduction, mais ces mares sont aussi bénéfiques aux libellules, ou à d'autres amphibiens. Elle permet également d'observer la vie aquatique à deux pas de l'école de Grâne.

Sur la commune d'Allex (cf carte jointe ci-après, site n°2), plusieurs mares seront à creuser sous l'emprise de la ligne à de circuits 225.000 volts LOGIS NEUF-VALENCE 225 kV BEAUMONT MONTEUX-CHAMBAUX-CHABRILLAN sur une parcelle appartenant à la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) et dont la gestion a été confiée à la réserve naturelle nationale des Ramières.



De plus, sur une partie attenante au secteur où seront créer ces mares, un hectare de prairie humide, sera restauré pour favoriser la végétation des prairies humides, rare dans la région.

Afin d'entretenir la parcelle et de lutter contre les invasives une a mise en pâturage avec des chevaux a été retenue. Elle nécessite de clore une partie de la parcelle.





4. Prestations à réaliser

4.1 Description

L'implantation précise des mares et de la clôture sera validée in-situ par le représentant de la Réserve des Ramières.

Le sol étant de l'argile limoneuse, les prestations seront réalisées par temps sec.

Création de 4 mares :

- Le chantier des mares ne doit pas dépasser 1000 m² (surface des mares et des remblais).
- Chaque mare aura une surface inférieure à 100 m²,
- Le profil des mares est très simple, avec des berges en pente douce (maxi 150 cm par rapport au terrain naturel moyen qui est plat), Une coupe type d'une mare et pour réaliser des mares est joint en Annexe 1.
- Les terres excavées seront régalées in-situ, le volume des terres excavées est inférieur à 400 m3,
- le remblai (volume inférieur à 400 m3) sera régalé sur 400 m² sur place sur une épaisseur d'un mètre au plus. Il sera disposé le long du canal (qui est hors zone humide) sur 400 m² sur une bande de 6 m sur 70 m),

Pose de la clôture pour 2 parcs à chevaux :

:

 La prestation comprend la fourniture la clôture et la pose de cette dernière par marteau à cloche

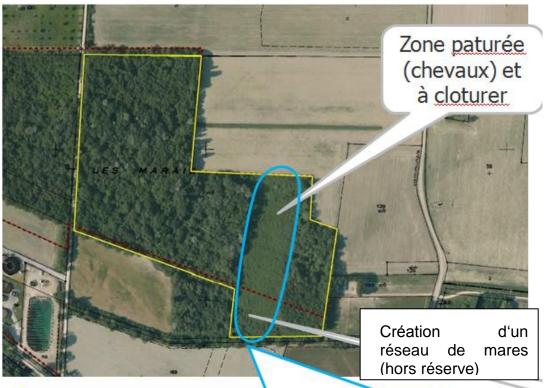
Tableau des matériels		
POIGNEE BI MATIERE ORANGE RUBAN GALLAG	6	
RUBAN TURBO 40MM SUPER 200M GALLAG	8	
ISO LIGNE X100	8	
PIQUETS ACACIA 2M	8	
PIQUETS ACACIA NAT SCIE 2M CIRC 27.5	110	
KIT FARMER A1000 SOLAIRE PLUS	1	



4.2 Localisation des travaux d'aménagement

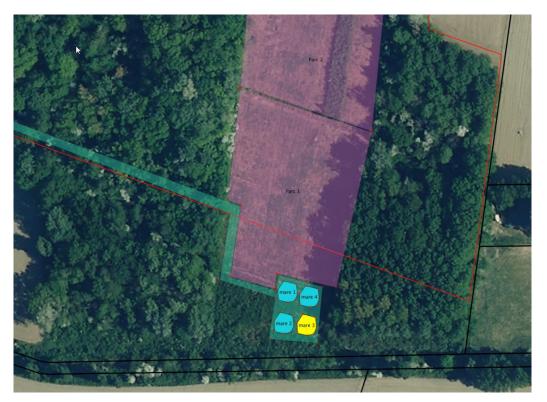
Située sur la commune d'ALLEX la parcelle ZT42 appartient à la Communauté de communes du Val de Drôme (CCDV), elle est gérée par la Réserve des Ramières.





Opération life: Zone boisée surplombée et à aménager (1ha)





En rouge limite périmètre de la Réserve des Ramières

En bleu et jaune : Localisation des 4 mares, En violet : 2 parcs à chevaux , zone à clôturer

4.3 Sécurité

Lors des travaux le personnel intervenant sera doté des équipements personnels de sécurité (EPI) nécessaires (chaussures de sécurité, casque de sécurité, etc...).

Remarques importantes

La position des conducteurs fluctue sous l'action du vent, de la température extérieure et de l'intensité transitée. A tout instant, les conditions météorologiques et l'intensité transitée peuvent varier de façon significative.

Un accroissement rapide de la flèche des conducteurs peut alors se produire, en quelques instants, de un ou plusieurs mètres. De fait, la distance séparant un conducteur de la végétation ou d'un objet est souvent difficile à mesurer, il ne faut en aucun cas se contenter de l'estimer au juger car les erreurs d'appréciation peuvent être très grandes et être la cause de situations dangereuses et d'accidents.

Les tâches à réaliser étant situés sous ou à proximité immédiat d'ouvrages électriques en exploitation, la brigade verte sera encadrée par un surveillant électrique habilité C18-510 mis à disposition par l'Association TREMPLIN INSERTION CHANTIERS.

Rte attire particulièrement l'attention sur le fait que les ouvrages existants demeurent sous tension pendant la durée des travaux. Les Titulaires prennent donc les dispositions nécessaires pour éviter tout risque vis-à-vis de ces ouvrages, et pour informer le personnel sous leurs ordres des mesures de sécurité prises et des précautions à respecter pour la sécurité et le bon déroulement du travail.



Le titulaire :

- déclarera les travaux (en envoyant une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux : **DICT**) à RTE Groupe de Maintenance Dauphiné.
- Examinera avec le gestionnaire (RTE Groupe de Maintenance Réseau) les principales mesures de prévention à prendre.

Cf. annexe 2 : Sous les lignes prudence restons à distance.

4.4 Conditions d'exécution

Les tâches sont organisées à la convenance de l'Association TREMPLIN INSERTION CHANTIERS en accord avec la Réserve naturelle des ramières, dans les conditions et rythmes qui leur permettront d'assurer un état de propreté satisfaisant des espaces et lieux concernés.

4.5 Gestion des déchets

Le Titulaire assure la gestion des déchets issus du matériel qu'il fournit dans le cadre de l'exécution du présent contrat et dont il est le gardien dès leur production.

L'entreprise s'attachera à la valorisation des déchets au niveau des filières de recyclage ou d'élimination retenues.

4.6 Intervention en zone protégée (Natura 2000, arrêtés biotopes, réserves naturelles, ZNIEFF ...)

Les travaux devront être réalisés conformément aux exigences environnementales imposées par la zone protégée dans laquelle se situe les aménagements. Ces exigences peuvent impliquer une méthode, une période d'intervention et des précautions particulières. Le périmètre de la réserve naturelle est précisé au § 4.2 .

4.7 Risque incendie – Situation d'Urgence Incendie

Le département de la Drôme est particulièrement sensible au risque incendie.

Le titulaire se conformera à la réglementation départementale en vigueur en matière d'usage du feu. (cf. dispositions de l'arrêté préfectoral).

Les travaux commencés en période sèche, obligeront à prévoir des moyens de lutte contre les incendies sur le chantier et à proximité immédiate.

le personnel sera sensibilisé (règles de bon sens telles que ne pas fumer, ne pas faire de brûlage des déchets, etc ...).

Dans tous les cas d'incendie ou début d'incendie, les services de secours seront appelés et la réserve de Ramières et Rte prévenus.



5. Délai

Les travaux devront être effectués avant fin septembre 2015. Pour une mise en pâturage au 1^{er} octobre.

Les travaux seront planifiés être effectués de préférence semaine 39, pour une rection définitive fin septembre 2015 au plus tard..

6. Réception des travaux

Suivi d'exécution

A la fin d'une intervention, le titulaire adresse à RTE et la réserve des Ramières un avis d'exécution de la totalité du travail accompagnée de photos du site après travaux.

Contrôles

Suite à la réception de l'avis d'exécution d'une partie ou de la totalité du travail, La réserve des Ramières contrôlera, en présence ou non du représentant de l'entreprise, le volume du travail effectué ainsi que sa bonne exécution.

Si le travail ainsi contrôlé est conforme aux prescriptions, le représentant de RTE des donne son accord.

Dans le cas contraire, l'entreprise doit reprendre, sans facturation complémentaire. Un nouveau contrôle par sondage sera alors réalisé.

7. Termes de paiement

100% à reception des aménagements par le représentant de la réserve naturelle des Ramières.



ANNEXE 1 : Caractéristiques des mares à créer

Profondeur et pentes des mares :

Afin de favoriser la colonisation des mares par les végétaux hélophytes et hydrophytes et accroître la diversité faunistique, les mares devront présenter au moins deux paliers.

Le raccordement au terrain naturel (TN) sera travaillé pour maintenir toujours une pente douce (inférieure à 1/3), entre le palier à – 40 cm et le TN.

Au centre de la mare, une fosse ou zone profonde sera réalisé pour maintenir en cas de sècheresse un point toujours en eau. Elle sera de surface d'environ 3 à 4 mètres de diamètre et de profondeur au plus de 1,50 cm par rapport au niveau des plus hautes eaux.

Surface des mares

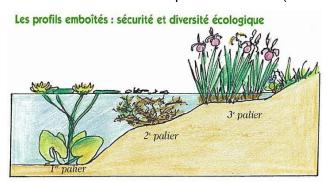
La surface de chaque mare sera de l'ordre de 100 m² au plus.

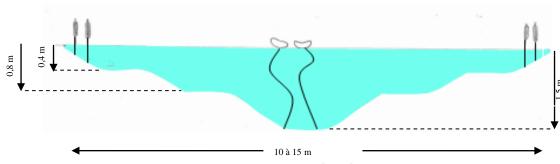
Contours des mares

Les contours des mares devront être irréguliers, afin d'augmenter le linéaire de berge, de renforcer l'effet dits de « lisière » et d'optimiser le nombre de micro-habitats. Les lignes brisées seront évitées pour donner à l'excavation une forme ronde et digitée.

Quels profils

Les profils abrupts et les berges quasi-verticales peuvent poser problème de sécurité, notamment pour les jeunes enfants. D'autre part plus la pente est forte plus la berge risque de s'effondrer. Une pente de berge à « un pour un « dans le langage des pelleteurs, c'est-à-dire à 45° constitue une limite II est préférable de façonner une une pente d'au moins « 4 pour 1 ». La solution idéale les profils emboités (cf schéma).





Profil des mares à créer



ANNEXE 2 : Sous les lignes prudence restons à distance

Sécurité des personnes

Les lignes électriques aériennes sont équipées de câbles nus : c'est l'air qui assure leur isolement électrique. Le maintien d'une « distance de sécurité » des conducteurs entre eux et avec le sol garantit la bonne tenue de l'isolement et prévient tout risque d'électrocution. Ces distances de sécurité, qui augmentent avec le niveau de tension, sont définies par un arrêté technique interministériel (arrêté du 17 mai 2001), qui régit « les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique».

Certaines situations exigent la prudence

Certaines activités professionnelles ou de loisirs peuvent accidentellement réduire ces distances de sécurité, en cas de percussion ou lorsque l'on s'approche trop près des conducteurs (risque de formation d'un « arc électrique »). Il s'agit principalement de la pêche, de l'agriculture, de l'entretien de la végétation, des travaux publics et de la pratique du vol libre ou du cerf-volant. Pour prévenir les risques, RTE renouvelle chaque année ses actions de communication à l'attention des personnes dont l'activité les amène à être proches d'une ligne électrique haute tension. Des affiches et des panneaux sont diffusés à plusieurs milliers d'exemplaires pour rappeler le message : « Sous les lignes, prudence, restons à distance ». (cf. http://www.sousleslignes-prudence.com/)

Quelle que soit votre activité, soyez prudents, ne touchez jamais une branche, un engin ou un objet en contact avec une ligne.

Prudence!

- Si vous manutentionnez des objets encombrants ou de grande longueur (matériels d'arrosage, échelles, nacelles, antennes, échafaudages, tuyaux d'arrosage, longues épuisettes...).
- Si vous élaguez ou coupez des arbres.
- Si vous circulez avec des engins de grande hauteur ou de hauteur variable (engins de levage, déchargement, stockage de produits).
- Si vous aménagez des drains ou creusez une tranchée.



AGRICULTEURS:

- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Si vous devez élaguer, ou apporter une modification sous une ligne électrique ou à proximité, contactez votre interlocuteur RTE habituel.
- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution le matériel d'arrosage sous les lignes électriques.

PROFESSIONNELS DU BTP ET LOUEURS D'ENGINS,

Particuliers ou professionnels, vous devez :

- déclarer vos travaux en envoyant une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (**DICT**) à RTE en faisant référence à la Déclaration de Travaux (**DT**) transmise par le donneur d'ordre.
- Examiner avec le gestionnaire (RTE Groupe de Maintenance Réseau) les principales mesures de prévention à prendre.

FIN DE DOCUMENT